

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du CHEYLARD, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 7 novembre 2016 :**

Dans le cadre du renouvellement du matériel de nettoyage, une subvention globale de 5 733,58 € sera répartie entre le collège Louis Jovet à Saint Agrève et le collège de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut.

Une subvention de 1 015,41 € est attribuée au collège Louis Jovet au titre du fonds commun des services d'hébergement.

Au titre de l'animation de la vie associative et l'accompagnement des centres sociaux dans les démarches de prévention de la perte d'autonomie des seniors, une subvention de 4 000 € est attribuée au centre socioculturel de Saint Agrève.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 502,65 € sera versée à la crèche L'île aux enfants au Cheylard (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Dans le cadre du soutien exceptionnel aux structures du jeune enfant en difficultés, une subvention de 10 000 € sera versée à l'association Familiale Rurale du Cheylard.

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », une subvention totale de 73 097 € est attribuée à la communauté de communes Val'Eyrieux.

Dans le cadre de l'appel à projets Ardèche Tourisme Horizon 2016, la communauté de communes Val'Eyrieux percevra une subvention de 3 127 €.

Dans le cadre de l'appel à projets sur la sécurisation des arrêts de car et Mobylico, une subvention globale de 96 582,40 € sera répartie entre les communes de Dunière sur Eyrieux et Saint Agrève.

Au titre des droits de mutation, un total de subventions de 552 600,37 € sera réparti entre les communes du canton.

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Durable 2016 », une subvention globale de 186 000 € sera versée à la communauté de communes Val'Eyrieux pour la réhabilitation de l'usine Murat et la création de l'atelier du bijou à Saint Martin de Valamas ainsi que la valorisation touristique de la voie douce entre Saint Martin de Valamas et Intres.